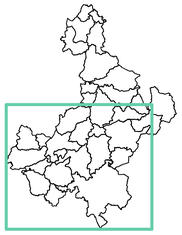
Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260623-AG_072_2026_A-AR

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CÔTES-D'ARMOR (22)

Annexes
Servitudes d'Utilité Publique
SUD



Elaboration approuvée par délibération du conseil d'agglomération du 26/06/2025

Mise à jour n°1 par arrêté du Président de Saint Brieuc Armor Agglomération

Echelle : 1 :50 000

N

0 2500 5000 Mètres

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Servitudes d'utilités publique (SUP) :

- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Monument Historique - Classé
- AC1 - Monument Historique - Inscrit
- AC1 - Monument Historique - Inscrit ou Classé
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- EL9 - Servitudes de passage sur le littoral
- PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques
- PT1 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- AC4 - Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), anciens ZPPAUP et AVAP, zones protégées visant à préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
- PM3 - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations

Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Communes

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260623-AG_072_2026_A-AR

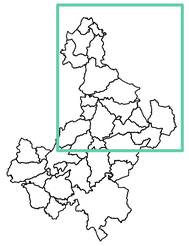
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CÔTES-D'ARMOR (22)

Annexes
Servitudes d'Utilité Publique

NORD



Elaboration approuvée par délibération du conseil d'agglomération du 26/06/2025

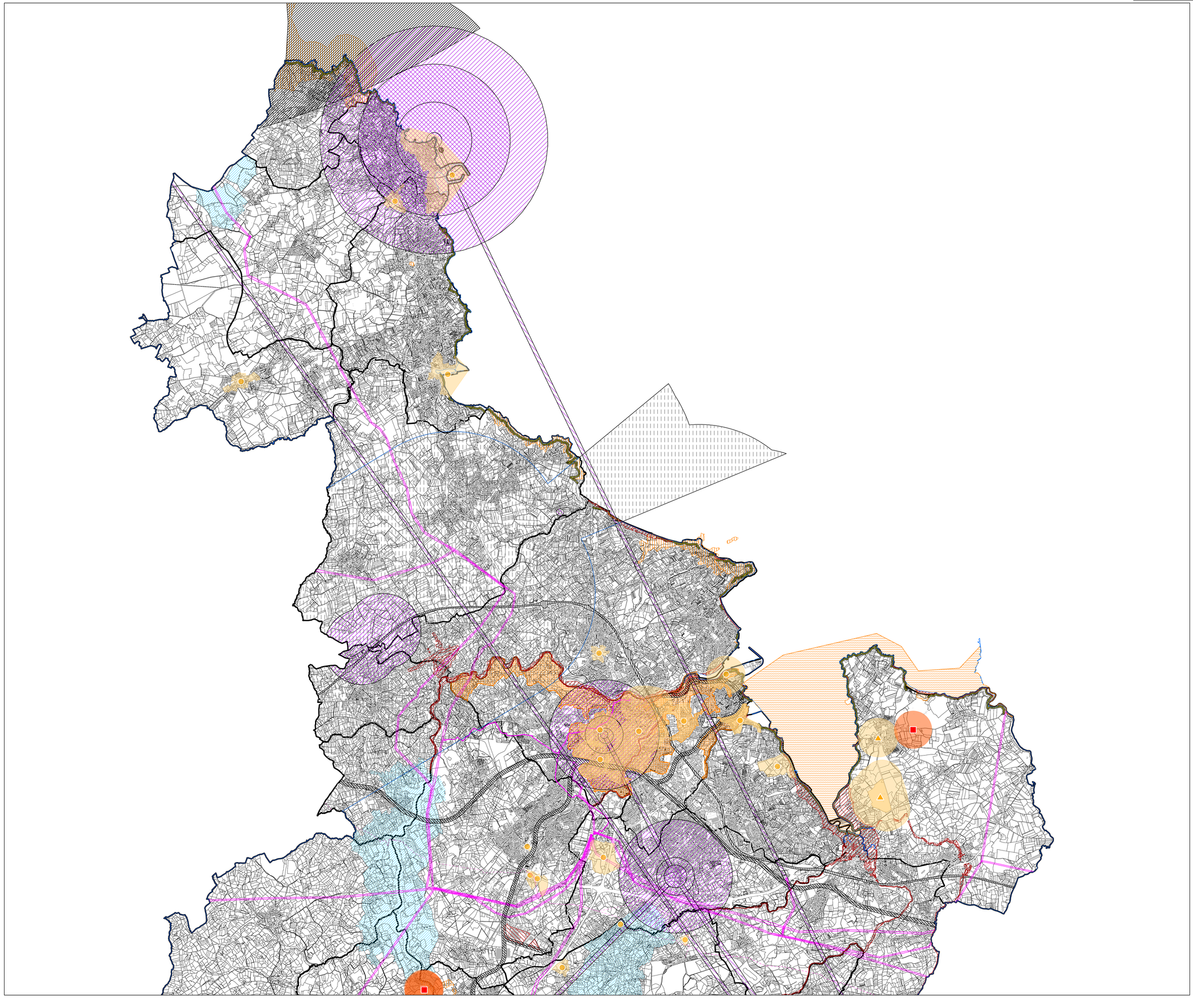
Mise à jour n°1 par arrêté du Président de Saint Brieuc Armor Agglomération

Echelle : 1 :50 000

N

0 2500 5000 Mètres

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®



Servitudes d'utilités publique (SUP) :

- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- AC1 - Monument Historique - Classé
- AC1 - Monument Historique - Inscrit
- AC1 - Monument Historique - Inscrit ou Classé
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- EL9 - Servitudes de passage sur le littoral
- PT2 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles physiques
- PT1 - Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les perturbations électromagnétiques
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- AC4 - Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), anciens ZPPAUP et AVAP, zones protégées visant à préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitudes autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- AC3 - Réserves naturelles et périmètres de protection autour des réserves naturelles
- EL8 - Servitudes de champs de vue et de visibilité pour les établissements de signalisation maritime (ESM)
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et des déviations d'agglomérations
- PM7 - Servitudes relatives aux ouvrages ou infrastructures permettant de prévenir les inondations ou les submersions

Cadastre

- Bâti
- Parcelles
- Communes